6.10

Autres décisions

6.10 **AUTRES DÉCISIONS**

DÉCISION N° 2023-PDG-0036

Révocation de la décision 2023-PDG-0029

Vu l'entrée en vigueur le 9 juin 2023 du Règlement 13-103 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (SEDAR+), RLRQ, c. V-1.1, r. 2.3, lequel exige de toute personne qui a l'obligation ou la permission de déposer certains documents auprès de l'autorité en valeurs mobilières, ou de les lui envoyer, de le faire en les transmettant au moyen du Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (« SEDAR+ »).

Vu l'annonce en date du 1er juin 2023 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières que le lancement de SEDAR+ serait reporté;

Vu la Décision générale coordonnée 13-931 relative aux dispenses de certaines obligations de dépôt en lien avec le lancement reporté du Système électronique de données, d'analyse et de recherche +, décision n°2023-PDG-0029, prononcée par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 juin 2023, octroyant des dispenses de l'obligation de transmettre des documents au moyen de SEDAR+ pour tenir compte de ce report;

Vu le lancement de SEDAR+ le 25 juillet 2023;

Vu l'article 316 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1, prévoyant que l'Autorité exerce la discrétion qui lui est conférée en fonction de l'intérêt public;

Vu l'analyse effectuée par la Direction des affaires juridiques ainsi que la recommandation du Secrétaire et directeur général des affaires juridiques de révoquer la décision n° 2023-PDG-0029 au motif qu'elle ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité révogue la décision n° 2023-PDG-0029.

Fait le 28 juillet 2023.

Marie-Claude Soucy Présidente-directrice générale par intérim